



Association des chemins
de fer du Canada



Tirer profit du transport ferroviaire pour des retombées durables pour le Québec

**Soumission de l'Association de chemins de fer du Canada
11 février 2022**

L'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) fait les recommandations suivantes au gouvernement :

1. *Miser sur la faible empreinte carbone du transport ferroviaire pour encourager la mobilité durable à travers le Québec.*
2. *Accroître le potentiel de la chaîne d'approvisionnement par une politique fiscale souple et concurrentielle.*
3. *Attirer la relève dans des emplois payants et essentiels grâce à l'industrie ferroviaire.*
4. *Stimuler le tourisme québécois grâce aux chemins de fer touristiques.*
5. *Harmoniser l'aménagement du territoire en matière de sécurité et d'environnement pour la gestion des risques associés à l'accès aux chemins de fer.*

MÉMOIRE – CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2022

Introduction

Devant naviguer dans un contexte économique et environnemental imprévisible, les entreprises québécoises ont fait preuve d'une grande résilience pour passer au travers des difficultés des deux dernières années.

Aux quatre coins du Québec, les entreprises d'ici peuvent compter sur le transport ferroviaire. Les membres de l'industrie travaillent sans relâche pour assurer la durabilité économique et environnementale du transport ferroviaire, tout en déployant des mesures concrètes pour accroître la sécurité des infrastructures ferroviaires (initiative TRANSCAER^{MC} et Opération Gareautrain) et la saine cohabitation avec les communautés (initiative FCM-ACFC).

À ce titre, l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) et ses membres sont fiers de contribuer chaque jour au transport de personnes et de marchandises. Chaque année, au Québec seulement, ses membres permettent le transport de millions de passagers et assurent le transport sécuritaire par voie ferroviaire de plus de 36 milliards de dollars de marchandises du Québec vers les marchés.

L'ACFC et ses membres poursuivent un but commun : mettre les entreprises et les collectivités au centre de leurs innovations pour faire du transport ferroviaire un partenaire clé d'une économie verte et dynamique.

L'ACFC est heureuse de vous présenter ses recommandations dans le cadre des consultations prébudgétaires du ministre des Finances du Québec.

Les cinq recommandations détaillées dans ce document viennent soutenir notre vision pour 2022 : **Tirer profit du transport ferroviaire pour des retombées durables pour le Québec.**

1. *Miser sur la faible empreinte carbone du transport ferroviaire pour encourager la mobilité durable à travers le Québec.*
2. *Accroître le potentiel de la chaîne d'approvisionnement par une politique fiscale souple et concurrentielle.*
3. *Attirer la relève dans des emplois payants et essentiels grâce à l'industrie ferroviaire.*
4. *Stimuler le tourisme québécois grâce aux chemins de fer touristiques.*
5. *Harmoniser l'aménagement du territoire en matière de sécurité et d'environnement pour la gestion des risques associés à l'accès aux chemins de fer.*

Recommandations détaillées

Recommandation 1 : Miser sur la faible empreinte carbone du transport ferroviaire pour encourager la mobilité durable à travers le Québec

Au Québec, le secteur des transports constitue le principal émetteur de gaz à effet de serre (GES), avec 43,3 % des émissions en 2019. De ce bilan, on constate que les chemins de fer sont les plus faibles émetteurs de GES, représentant seulement 0,8 % des émissions québécoises¹.

Ce résultat a été obtenu grâce aux innovations technologiques des locomotives et aux avancées opérationnelles innovantes de l'industrie permettant à une locomotive de transporter une tonne de marchandises sur plus de 200 kilomètres avec un seul litre de carburant. À titre comparatif, les locomotives permettent d'économiser 3 à 4 fois plus de carburant que les camions et un train permet de remplacer 300 camions sur les routes. Pour les citoyens, l'accès aux infrastructures ferroviaires permet de réduire la congestion routière et ainsi d'éviter des émissions de GES importantes.

L'ACFC et ses membres contribuent à rendre le transport plus durable. Les chemins de fer innovent constamment pour réduire leurs émissions tout en maintenant un rendement élevé dans la chaîne d'approvisionnement afin que les produits arrivent à bon port et que les utilisateurs du transport collectif bénéficient d'un service efficace. Grâce à cette vision, les chemins de fer ont réussi à réduire l'intensité de leurs émissions de GES de plus de 40 % depuis 1990, à l'échelle canadienne.

Au Québec, d'importants projets d'infrastructures de transport en commun sont au cœur des discussions, notamment dans le grand Montréal, la région de Québec et la région d'Ottawa-Gatineau². Tant le gouvernement du Québec que le gouvernement du Canada ont montré dans les dernières années un intérêt pour ce type de projets, qui allient des bénéfices environnementaux et économiques.

De tels projets de mobilité ferroviaire sont souhaités par les entreprises du secteur, notamment les sociétés de transport en commun, qui ont composé avec une forte baisse d'achalandage et plusieurs mises à pied depuis le début de la pandémie. Le développement régional et l'interconnexion des différentes régions du Québec sont d'ailleurs intrinsèquement liés à une densification de l'offre de services des transporteurs ferroviaires.

L'ACFC recommande d'investir dans les projets et les entreprises de transport collectif ferroviaire pour soutenir ce secteur, favoriser la mobilité et miser sur le transport en commun comme un allié essentiel à une économie à faible empreinte carbone.

¹ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. 2021. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2019 et leur évolution depuis 1990 :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2019/inventaire1990-2019.pdf>

² Nous pensons notamment au Réseau Express Métropolitain et au REM de l'Est (Montréal), le tramway de Québec (Québec) et le projet de Bouche ferroviaire (Ottawa-Gatineau).

Recommandation 2 : Accroître le potentiel de la chaîne d'approvisionnement par une politique fiscale souple et concurrentielle

Dans le contexte actuel où les chaînes logistiques sont mises à l'épreuve à l'échelle mondiale, le Québec a l'opportunité d'agir de façon proactive pour favoriser la fluidité de la chaîne d'approvisionnement et de maximiser l'utilisation des infrastructures ferroviaires sur son territoire.

Aux États-Unis, par exemple, le cadre fiscal moins restrictif permet aux chemins de fer et à leurs clients d'investir dans leur propre infrastructure ferroviaire. Cet avantage concurrentiel permet notamment de valoriser les infrastructures des chemins de fer d'intérêt local.

Une telle approche, qui pourrait s'exprimer par le biais de subventions, de prêts à faible taux d'intérêt et de crédits d'impôt, serait particulièrement bénéfique pour les entreprises québécoises, puisque celles-ci sont de fortes utilisatrices du réseau de chemins de fer d'intérêt local, qui sont parfois dans un état précaire, malgré leur importance (ratio d'exploitation médian de plus de 90 %³).

Rappelons que le réseau de courte distance est essentiel à plusieurs secteurs économiques clés, dont les industries forestières et minières, qui sont à l'origine de plus de 90 % de la circulation sur les chemins de fer d'intérêt local du Québec⁴.

L'ACFC estime que le gouvernement du Québec peut en faire plus pour soutenir les chemins de fer d'intérêt local, tout comme les États-Unis le font par le biais de subventions, de prêts à faible taux d'intérêt et de crédits d'impôt.

L'amélioration de la politique fiscale et de la compétitivité des chemins de fer de marchandises permettrait de maximiser l'utilisation de l'aide gouvernementale tout en permettant de transporter les marchandises essentielles, et ce, de manière durable.

L'ACFC propose d'adapter la politique fiscale québécoise afin de stimuler les investissements dans l'infrastructure ferroviaire et ainsi renforcer le caractère concurrentiel et flexible de la chaîne d'approvisionnement.

³ Base de données sur les tendances ferroviaires, 2020.

⁴ Base de données sur les tendances ferroviaires, 2020.

Recommandation 3 : Attirer la relève dans des emplois payants et essentiels grâce à l'industrie ferroviaire

Les chemins de fer du Québec connectent les entreprises de toutes les régions du Québec et contribuent à leur rayonnement régional, national et international.

Les opportunités d'emploi sont nombreuses dans le secteur, et ce, tant pour les jeunes qui assureront la relève du secteur que pour les travailleurs souhaitant se requalifier dans un métier de l'industrie.

À titre d'exemple, le métier de cheminot constitue une carrière d'avenir pour les Québécois, avec un excellent salaire, qui avoisine en moyenne les 105 000\$ par an. La formation pour ce métier est d'ailleurs disponible au [Cégep de Sept-Îles](#), un emplacement de choix pour les entreprises de la région.

Passant souvent sous le radar, les métiers du secteur ferroviaire gagneraient à être connus, alors qu'ils jouent un rôle important pour le transport de personnes et de marchandises et contribuent à l'économie des régions du Québec. Ainsi, la collaboration avec le gouvernement et les centres de formation pour le recrutement, le financement et la promotion des emplois du ferroviaire contribuerait à accroître le rayonnement d'emplois stimulants, payants et essentiels.

L'ACFC recommande de créer une campagne de promotion du secteur ferroviaire et des emplois qu'il offre en partenariat avec le gouvernement du Québec et les centres de formation.

Recommandation 4 : Stimuler le tourisme québécois grâce aux chemins de fer touristiques

Les deux dernières années ont permis à de nombreux Québécois de renouer avec le tourisme intérieur. Voyageant dans toutes les régions, les touristes ont montré leur appétit pour une offre récréotouristique flexible leur permettant de tirer le meilleur des régions qu'ils visitent.

À ce titre, les chemins de fer touristiques jouent un rôle clé dans la mobilité et la stimulation économique régionale. Présents dans différentes régions, ces chemins de fer contribuent non seulement à transporter les touristes, mais également à lier d'importants pôles touristiques et économiques régionaux.

À l'échelle canadienne, l'industrie touristique représente une empreinte économique annuelle de 100 milliards de dollars. Les chemins de fer touristiques membres de l'ACFC réalisent chaque année plus de 300 000 voyages et touchent quelque 1 000 emplois saisonniers bien rémunérés dans les collectivités partout au Canada.⁵

L'offre de trains touristiques favorise un cercle vertueux pour les économies locales et régionales en créant une demande pour des entreprises comme les hôtels, les restaurants, les commerces de détail et les agences d'excursions. Avec la reprise économique en cours, investir dans les chemins de fer touristiques constitue un choix gagnant pour tous.

L'ACFC recommande de financer proactivement les entreprises et projets ferroviaires touristiques pour pérenniser leur rôle de stimulateur de l'économie régionale et touristique.

⁵ Données pré-pandémiques du nombre de voyages et d'emplois (annuels).

Recommandation 5 : Harmoniser l'aménagement du territoire en matière de sécurité et d'environnement pour la gestion des risques associés à l'accès aux chemins de fer.

La croissance des municipalités québécoises entraîne inmanquablement une plus grande proximité des citoyens avec les infrastructures ferroviaires. Proactive en la matière, l'ACFC a élaboré en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités, des [lignes directrices en matière de développement urbain à proximité des corridors ferroviaires](#) permettant une meilleure planification des développements résidentiels et une communication plus transparente entre les collectivités et les entreprises ferroviaires.

Néanmoins, peu de municipalités ont adopté des schémas d'aménagement du territoire concertés permettant d'assurer la sécurité et la saine gestion des corridors ferroviaires sur leur territoire. Cet enjeu touche notamment l'accès aux rails et les passages à niveau.

À titre comparatif, l'Ontario a adopté différents mécanismes législatifs pour atteindre cet objectif, dont la [Loi sur l'aménagement du territoire](#) et les règlements connexes. Ce cadre réglementaire permet notamment la notification systématique aux chemins de fer des changements d'utilisation des sols adjacents aux lignes de chemin de fer.⁶

De plus, les [Directives en matière d'aménagement facilitant le transport des marchandises de l'Ontario](#) permettent aux municipalités de mieux comprendre les besoins des transporteurs et ainsi de mieux planifier leur passage, notamment par l'optimisation de l'aménagement du territoire disponible et la gestion des réseaux municipaux de transport. Cette collaboration entre les municipalités et les transporteurs permet d'allier sécurité, stabilité financière et de compétitivité.

Ce cadre réglementaire exemplaire pourrait servir d'inspiration au gouvernement du Québec afin de prendre un rôle actif pour mitiger encore davantage les enjeux de proximité et de garantir la sécurité des citoyens, tout en assurant une uniformité des pratiques sur l'ensemble du territoire.

L'ACFC souhaite que le gouvernement favorise des schémas d'aménagement et de développement du territoire concertés, sécuritaires et respectueux de l'environnement et des pratiques concertées relativement à la gestion des risques aux passages à niveau et aux intrusions.

Conclusion

Les recommandations présentées par l'Association des chemins de fer du Canada constituent des opportunités clés pour le Québec d'asseoir sa vision économique et environnementale dans toutes les régions du Québec.

De par les avantages qu'offre le transport ferroviaire de personnes et de marchandises, le Québec a tout intérêt de tirer profit du ferroviaire pour dynamiser son économie et celle de ses régions, et ce, avec l'empreinte carbone la plus faible du secteur des transports.

Pour toute question, nous vous invitons à contacter Caroline Healey, vice-présidente exécutive et avocate générale de l'ACFC, au chealey@railcan.ca.

⁶ Le règlement 545/06 exige la notification par la municipalité à une compagnie de chemin de fer d'une modification du zonage (pour un terrain à moins de 300 mètres). Le règlement 544/06 exige la notification par la municipalité à une compagnie de chemin de fer pour toute demande d'approbation d'un plan de lotissement (pour un terrain à moins de 300 mètres).